

COMPTE RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 8 JUIN 2018

Absents excusés : Catherine SAINT-LEGER (procuration à Laurence VAN DEN HENDE),
Isabelle SOIRAT

Absents : Alexandre MARTINEAU

Ouverture de la séance à 20h05

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points :

- Montant indûment perçu au titre du supplément familial
- Convention fournisseur de gaz

Alice Olagnier, élève de l'Ecole du Paysage de Blois, Valérie Perrin et Hubert Désiré, respectivement responsables de l'urbanisme et foncier et de la filière bois près à la Chambre d'Agriculture sont venus présenter le résultat des deux consultations publiques des ?? et ??. La prochaine étape sera au mois de septembre pour l'élaboration d'un programme de plantations.

Montant indûment perçu au titre du supplément familial

Monsieur le Maire explique que lorsqu'un agent a des enfants, s'il est fonctionnaire, il peut percevoir le supplément familial de traitement au prorata de son temps de travail. Un contrôle de la trésorerie a été effectué et il s'avère que, pour un agent de la commune, cette proratisation n'a pas été mise en place, que ce soit automatiquement par le logiciel de paie ou par le personnel administratif. Le montant mensuel versé à tort est de 78,67 euros bruts. Conformément à la réglementation en vigueur, la récupération des montants perçus ne peut être faite que sur une période de deux ans. La responsabilité de l'agent n'étant absolument pas engagée, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions, la remise gracieuse de la totalité de la somme perçue par l'agent.

Convention fournisseur de gaz

Le contrat avec ENGIE, actuel fournisseur, se termine le 30 juin 2018 ; ce prestataire a fait une proposition de reconduction pour 4 années avec un prix fixe d'abonnement et du gaz consommé. Le conseil souhaite, pour se prononcer, avoir d'autres propositions. La décision est donc reportée à une prochaine séance.

Enfouissement des réseaux de télécommunication – Impasse du Puits à Villemalard

Dans le cadre de la modernisation des lignes électriques, Enedis demande l'enfouissement de la ligne électrique de cette voie. Ces travaux seront pris en charge par le SIDELC qui propose à la commune d'en profiter pour enfouir les réseaux de télécommunication, pour un montant estimé de 7 000 € maximum.

Le conseil décide par 4 pour, 5 abstentions et 3 voix contre, de répondre favorablement à la proposition du SIDELC.

Projet d'installation d'une antenne sur la commune – Projet Gazpar

Pour permettre aux abonnés du gaz de ville de suivre leur consommation au quotidien, ENGIE demande à la commune d'installer une antenne « concentrateur » sur la mairie.

Le conseil propose, par 11 voix pour et 1 abstention, que cette installation se fasse plutôt sur le local technique.

Indemnité du Maire

Le taux voté par le conseil municipal le 11 avril 2014 était de 24,30%. Ce taux est ensuite passé à 31% à compter du mois de mai 2017, conformément à la législation alors en vigueur.

La législation ayant de nouveau évolué, Monsieur le Maire propose au conseil de ramener son indemnité au taux initial de 24,30 % à compter du 1^{er} juillet 2018.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour le Centre Loisirs

Le conseil accepte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de deux salles de classes, du bungalow, de la de salle de restauration, d'un dortoir et de la cour de récréation pendant l'ouverture du centre de loisirs, soit du 9 juillet au 10 août 2018 inclus.

Frais de scolarité pour l'année 2016/2017

Monsieur le Maire explique que, conformément à la préconisation de la Commission de Solidarité Intercommunale d'Agglopolys du 9 février 2015, la Ville de Blois, en vertu de l'article L212-8 du Code de l'Éducation, demande à la commune de Marolles une participation aux frais de scolarité pour un élève. Le forfait le plus avantageux est appliqué.

Le coût moyen par élève, déterminé par la commune de Marolles pour l'année scolaire 2016 – 2017, est de 483.68 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le versement de cette somme à la ville de Blois.

Budget primitif 2018 – décision modification n° 1

Le conseil accepte par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, la modification suivante pour l'achat et pose de rideaux école, dépose du bain marie et installation d'une desserte inox.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Opération	Articles	Libellés	Montants
101	21312	Travaux École	+ 2000,00
112	2188	Matériels restaurant scolaire	+ 1500,00
020		Dépenses imprévues – Investissement	-3500,00

Paielement d'une facture de la sté Pichon

Le montant de la facture de fournitures pour l'école dépasse le plafond de règlement autorisé dans le cadre de la délégation du maire.

Le conseil autorise monsieur le maire à payer cette facture d'un montant de 3 272,80 € ttc.

Délégation du Maire attribuée par le Conseil Municipal

Lors du conseil du 11 avril 14, le conseil a accordé à Monsieur le maire une délégation de paiement limitée à 2 500 € ht ; ce montant n'étant pas assez élevé pour régler certaines factures, le conseil décide d'autoriser des paiements jusqu'à 5000 € ht pour faciliter la gestion comptable.

Cette décision est acceptée par 7 voix pour, 3 abstentions et 2 contre.

Motion Bassin Loire Bretagne

Monsieur le Maire explique avoir reçu une information du Président du comité de bassin Loire-Bretagne concernant l'élaboration du 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il couvrira la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^{ème} programme d'intervention. En effet, les recettes de l'agence de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines dépenses. Dans le même temps, les missions de l'agence de l'eau vont être élargies.

Le montant des aides allouées va diminuer de 25% ce qui va influencer sur l'efficacité des aides apportées aux collectivités.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté une motion et demande au Conseil Municipal, s'il la partage, de délibérer en ce sens.

Le conseil accepte à l'unanimité cette motion.

AFFAIRES DIVERSES

· Abribus

Une relance a été effectuée auprès du responsable d'Agglopolys pour cette installation rue des Ecoles.

· Commission bâtiment

Lors de la commission qui s'est tenue le 30 mai 2018, une liste de divers travaux à envisager est proposée. Parmi ceux-ci l'isolation du préfabriqué de l'école, le changement du parquet de la salle des fêtes ainsi que la rénovation extérieure du secrétariat de mairie.

Du vandalisme a encore été constaté sur les vestiaires.

· Voirie

La réception des travaux a été faite le 24 mai avec effet au 30 mars 2018 et une garantie de bonne fin d'un an.

La réfection de la route de Villiers est achevée. Le propriétaire des bois bordant cette route doit réaliser un élagage.

La réalisation de la boucle 26 est en attente des procès-verbaux de bornage.

Propositions : Marquage zone 30 au sol, embellir les entrées de bourg, installation de gros pots de fleurs rue de Blois afin de ralentir la vitesse.

- **Méthanisation**

Comme prévu, des élus ont visité le site de méthanisation de Mortagne-sur-Sèvre. Leurs impressions sont favorables.

- **Centrale nucléaire St Laurent**

La zone de sécurité de la centrale nucléaire a été étendue de 10 à 20 km et le hameau de Villeroigneux se trouve désormais intégré.

Cette modification a pour conséquence la mise à jour du Plan de Sauvegarde ainsi que la distribution de pastilles d'iode pour ces habitants.

Comme Monsieur en a la possibilité, il est décidé d'étendre cette mesure à l'ensemble de la population de la commune.

- **Comice agricole à Candé-sur-Beuvron**

Une palette de présentation de la commune est en cours de réalisation.

- **Bibliothèque**

La bibliothèque recherche des bénévoles pour étoffer l'équipe existante pour ses permanences du mercredi.

Il s'agissait pour Monique Chappuis de son dernier conseil municipal avant la retraite.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil, la remercient pour l'ensemble de son travail et sa disponibilité, toujours au service de la commune de Marolles.

Séance levée à 00h30